



## ARE problème déclaration

Par **LOU75138**, le **02/04/2019** à **17:50**

Bonjour,

Petit résumé de ma situation:

Depuis deux mois je bénéficie de l'ARE, je suis donc inscrite à pôle emploi.

Ai travaillé deux jours le mois dernier mais le travail (qui était un CDD de 5 mois) ne me correspondait absolument pas ! Très loin, mal payé pour ce que je faisais et loin de mes compétences et envies premières, ai donc effectué pour la première fois une rupture anticipée pendant ma période d'essai .

Malgré mes demandes je n'ai toujours pas l'attestation employeur et le service RH est dans son droit pour l'instant mais en attendant je ne sais comment effectuer ma déclaration à Pôle emploi car si je déclare mes 16 heures de travail sans attestation, je ne toucherais pas mes ARE avant le 15/04 voire plus tard, or j'ai besoin de cet argent pour vivre pour le moment. Ai-je le droit de déclarer pour Mars que je n'ai pas travaillé afin de toucher mes ARE au plus vite ? Et de rembourser le montant du salaire (160euros) le mois suivant lors de ma prochaine ARE ? Ou est-ce que je risque d'être sanctionnée ? Et de me retrouver sans ARE pour le reste des mois ?

Vous remerciant d'avance.

Bien à vous.